

**DU MINISTÈRE DES SPORTS  
DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

## *Jeunesse, Sports & Vie associative*

### **N° 3**

### **MARS 2013**

## **SOMMAIRE**

Rappel des textes parus au Journal officiel de la République française.....p. 2

#### REGLEMENTATION, CONTROLE

- **ARRETE DU 1<sup>er</sup> MARS 2013** portant habilitation à rechercher et à constater les infractions mentionnées à l'article L.227-8 du code de l'action sociale et des familles.....p. 3

#### ORGANISATION ADMINISTRATIVE, PERSONNEL

- **ARRETE DU 19 MARS 2013** portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la fédération française de natation.....p. 4

- **ARRETE DU 19 MARS 2013** portant désignation de l'agent chargé de la mission de directeur technique national auprès de la fédération française de natation.....p. 4

- **ARRETE DU 25 MARS 2013** portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la fédération française de tennis de table.....p. 5

- **ARRETE DU 26 MARS 2013** portant désignation de l'agent chargé de la mission de directeur technique national auprès de la fédération française de savate, boxe française et disciplines associées.....p. 5

- **3 ARRETES DU 26 MARS 2013** portant inscription sur un tableau d'avancement.....p. 6

**RAPPEL DES TEXTES PARUS AU J.O.R.F.**

- **Décret** n° 2013-264 du 28 mars 2013 modifiant certaines dispositions du code du sport relatives à des consultations de commissions administratives
- **Décret** du 18 mars 2013 portant nomination de la présidente du conseil d'administration du Centre national pour le développement du sport - Mme ROBERT (Sylvie)
- **Décret** du 7 mars 2013 portant délégation de signature (bureau de la communication)
- **Décret** du 6 mars 2013 portant délégation de signature (bureau du cabinet)
- **Arrêté** du 26 mars 2013 portant nomination (administration centrale)
- **Arrêté** du 19 mars 2013 portant nomination (directeurs de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale)
- **Arrêté** du 19 mars 2013 portant délégation de signature (secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales)
- **Arrêté** du 1er mars 2013 portant nomination du directeur général de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
- **Arrêté** du 26 février 2013 portant nomination d'un sous-régisseur d'avances et de recettes
- **Arrêté** du 18 février 2013 fixant les taux de promotion dans les corps gérés par le ministère des affaires sociales et de la santé, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative pour les années 2013, 2014 et 2015
- **Arrêté** du 15 février 2013 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2009 portant nomination au comité de programmation du Centre national pour le développement du sport
- **Arrêté** du 12 février 2013 modifiant les dispositions réglementaires du code du sport
- **Arrêté** du 8 février 2013 accordant la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport
- **Avis** de vacance d'un emploi de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- **2 Avis** de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- **Avis** relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale du commerce des articles de sports et équipements de loisirs

Le texte intégral de ces documents est disponible sur le site officiel LEGIFRANCE à l'adresse suivante :

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## REGLEMENTATION, CONTROLE

### ARRETE DU 1<sup>er</sup> MARS 2013

*portant habilitation à rechercher et à constater les infractions mentionnées à l'article L.227-8 du code de l'action sociale et des familles*

#### **La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment, son article L.227-9 ;

VU le décret n° 2002-509 du 8 avril 2002 concernant les contrôles prévus par l'article L.227-9 du code de l'action sociale et des familles ;

#### **arrête**

**Art. 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont habilités à rechercher et à constater les infractions prévues à l'article L.227-8 du code de l'action sociale et des familles :

- Madame Stéphanie BEL-LAHSEN,
- Madame Cécile BIGNET,
- Madame Marie-Anne BIRK,
- Monsieur Jean-Philippe CHAPELLE,
- Monsieur François CORPRON,
- Monsieur Benjamin COUBARD-MILLOT,
- Monsieur Charles DALENS,
- Madame Anne DANIERE-MOREAU,
- Monsieur Hervé DELACOUR,
- Monsieur Thibaut DESPRES,
- Monsieur José DIDIER,
- Monsieur Franck ESCOFFIER,
- Madame Peggy FROGER,
- Madame Claire GUIMBAUD,
- Monsieur Luc GRENIER,
- Madame Evelyne ISSELE,
- Monsieur Jean-Louis LAMARRE,
- Monsieur Arnaud LECOURT,
- Madame Estelle LEPRETRE-KERNE,
- Madame Maïlys MONNIN,
- Madame Francine PERRON-FAURE,
- Madame Maïlys PUYGAUTHIER,
- Monsieur Julien TRANIER-LAGARRIGUE.

**Art. 2 :** Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Pour la ministre des sports,  
de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative  
et par délégation  
*Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire  
et de la vie associative*  
YANN DYÈVRE

**ORGANISATION ADMINISTRATIVE, PERSONNEL**

**ARRETE DU 19 MARS 2013**

*portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la fédération française de natation*

**La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

VU le code du sport - titre III - chapitre 1er section 2 - sous-section 3 - notamment l'article R 131 - 17 ;

VU l'avis du directeur technique national de la fédération française de natation ;

**arrête**

**Art. 1 :** A compter du 1er mars 2013, Monsieur Philippe DUMOULIN, recruté sur un contrat de préparation olympique depuis le 1er septembre 2001, sera chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la fédération française de natation.

**Art. 2 :** Le directeur des ressources humaines par intérim et le directeur des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Pour la ministre et par délégation

*Le chef de bureau des personnels de la jeunesse et des sports,  
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés*

DOMINIQUE DEIBER

**ARRETE DU 19 MARS 2013**

*portant désignation de l'agent chargé de la mission de directeur technique national auprès de la fédération française de natation*

**La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

VU le code du sport - titre III - chapitre 1er section 2 - sous-section 3 - notamment l'article R 131 - 17 ;

VU l'avis du président de la fédération française de natation ;

**arrête**

**Art. 1 :** A compter du 1er mars 2013, Monsieur Lionel HORTER, recruté sur un contrat de préparation olympique depuis le 1er novembre 2009, sera chargé de la mission directeur technique national auprès de la fédération française de natation.

**Art. 2 :** Le directeur des ressources humaines par intérim et le directeur des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Pour la ministre et par délégation

*Le chef de bureau des personnels de la jeunesse et des sports,  
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés*

DOMINIQUE DEIBER

**ARRETE DU 25 MARS 2013**

*portant désignation de l'agent chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la fédération française de tennis de table*

**La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

VU le code du sport - titre III - chapitre 1er section 2 - sous-section 3 - notamment l'article R 131 - 17 ;  
VU l'avis du directeur technique national de la fédération française de tennis de table ;

**arrête**

**Art. 1 :** A compter du 1er avril 2013, Monsieur Christian Michel GADAL, recruté sur un contrat de préparation olympique depuis le 1er juillet 2001, sera chargé de la mission d'entraîneur national auprès de la fédération française de tennis de table.

**Art. 2 :** Le directeur des ressources humaines par intérim et le directeur des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Pour la ministre et par délégation  
*Le chef de bureau des personnels de la jeunesse et des sports,  
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés*  
DOMINIQUE DEIBER

**ARRETE DU 26 MARS 2013**

*portant désignation de l'agent chargé de la mission de directeur technique national auprès de la fédération française de savate, boxe française et disciplines associées*

**La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

VU le code du sport - titre III - chapitre 1er section 2 - sous-section 3 - notamment l'article R 131 - 17 ;  
VU l'avis du président de la fédération française de savate, boxe française et disciplines associées ;

**arrête**

**Art. 1 :** A compter du 1er avril 2013, Monsieur Thierry MARDARGENT recruté sur un contrat de haut niveau sera chargé de la mission de directeur technique national auprès de la fédération française de savate, boxe française et disciplines associées.

**Art. 2 :** Le directeur des ressources humaines par intérim et le directeur des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Pour la ministre et par délégation  
*Le chef de bureau des personnels de la jeunesse et des sports,  
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés*  
DOMINIQUE DEIBER

**ARRETE DU 26 MARS 2013**

*portant inscription sur un tableau d'avancement*

**La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2004-697 du 12 juillet 2004 portant statut particulier du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports en sa séance du 22 mars 2013,

**arrête**

**Art. 1 :** Les inspecteurs de la jeunesse et des sports dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2013 pour l'accès au grade d'inspecteur principal de la jeunesse et des sports :

M. Franck HOURMAT  
M. Jocelyn SNOECK  
Mme Alix BARBOUX  
M. Frédéric FOURNET  
Mme Sylvie MOUYON-PORTE  
Mme Bénédicte DESPLACES  
Mme Martine GROHEUX  
M. Emmanuel MOURLET  
M. Bruno GENARD  
M. Bertrand RIGOLOT  
M. Laurent MARTINI.

**Art. 2 :** Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Pour la ministre et par délégation

*Le chef de bureau des personnels de la jeunesse et des sports,  
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés*

DOMINIQUE DEIBER

**ARRETE DU 26 MARS 2013**

*portant inscription sur un tableau d'avancement*

**La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2004-697 du 12 juillet 2004 portant statut particulier du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports en sa séance du 22 mars 2013,

**arrête**

**Art. 1 :** Les inspecteurs de la jeunesse et des sports dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2013 pour l'accès à la 1ère classe du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports :

M. Jean-Pierre BRAQUET  
M. Michel PIOT  
M. Patrick SABY  
M. Richard LE BESNERAIS  
M. Emmanuel CAZES  
M. Frantz HAUW  
M. Pierre FAUVEAU  
M. Joseph de TARRAGON  
M. Alexandre MARTINET  
M. Xavier HANCQUART  
M. Pierre-Yves BOIFFIN  
M. Arnaud DEZITTER  
Mme Audrey PERUSIN  
M. Didier SAPEY-TRIOMPHE  
M. Arnaud POULY  
Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE  
M. Emmanuel THIRY.

**Art. 2 :** Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Pour la ministre et par délégation

*Le chef de bureau des personnels de la jeunesse et des sports,  
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés*

DOMINIQUE DEIBER

**ARRETE DU 26 MARS 2013**

*portant inscription sur un tableau d'avancement*

**La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2004-697 du 12 juillet 2004 portant statut particulier du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports en sa séance du 22 mars 2013,

**arrête**

**Art. 1 :** Les inspecteurs de la jeunesse et des sports dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2013 pour l'accès au corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports par voie de liste d'aptitude :

M. Vincent DE PETRA  
Mme Isabelle MARTIN.

**Art. 2 :** Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Pour la ministre et par délégation  
*Le chef de bureau des personnels de la jeunesse et des sports,  
de l'éducation nationale et des instituts spécialisés*  
DOMINIQUE DEIBER

**Bulletin**

*Officiel*

**DU MINISTÈRE DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**N° 3**

**Publication mensuelle**

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
**François CARAYON,**  
*Directeur des affaires financières,  
informatiques, immobilières et des services*

**RÉALISATION**

**Bureau du Cabinet**  
**95, avenue de France 75650 PARIS Cedex 13**  
Tél. : 01-40-45-90-00